

## **Mairie de Bogève**

---

**De:** jbforel@free.fr  
**Envoyé:** jeudi 3 octobre 2019 18:17  
**À:** pluenquetepublique@bogeve.fr  
**Objet:** PLU - Jb FOREL - pour enquête publique  
**Pièces jointes:** PLU\_Enquête publique-JbFOREL.pdf

**Importance:** Haute

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-dessous ainsi qu'en pièce jointe mes observations pour l'étude de mon dossier.

Je serai présent samedi 5 octobre de 9 h00 à 12h00 à la Salle des Fêtes La Stéphanoise.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon dossier.

Mes meilleures salutations

---

FOREL Jean-Baptiste :

8 Allée de la Charbonnière 78430 LOUVECIENNES Tél. : 0660485974 Email : [jbforel@free.fr](mailto:jbforel@free.fr)

Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Bogève

7 Place de la Mairie

74250 BOGÈVE

A Louveciennes, le 3 octobre 2019

Par Email : [jbforel@free.fr](mailto:jbforel@free.fr)

Objet :

Révision du Plan Local d'Urbanisme

PLU enquête publique sur la Demande de modification de zonage sur la parcelle cadastrée section B2 N°201.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique de modification de zonage, je vous adresse par la présente, une requête concernant la parcelle cadastrée section B2 N° 201 au lieu-dit LE TEMPOREY.

Je me suis établi à Paris en 1965. Lors de la négociation de cession à la commune de Bogève de la source sise sur notre terrain avec Monsieur le Maire Raymond BOUVIER, ma mère qui souhaitait me donner la possibilité par la suite d'avoir un pied à terre avec ma famille à Bogève a demandé l'appui de M le Maire et m'a cédé une parcelle de 1434m2 le 10 avril 1970 par acte notarié près Me René THORELLE, les autres parcelles m'étant réservées par testament, ce qui fut fait. Puis ma mère obtint auprès du Ministère de l'Équipement et du Logement par le biais de Me René THORELLE sous couvert de M le Maire de BOGEVE un certificat d'urbanisme référencé : RA/SL/AF/OPI/1.

Un contrat de location précaire fut établi entre ma mère et Monsieur René BOUVIER, mentionnant qu'il ne pouvait s'opposer à ma possibilité d'y construire.

Les faits ont vu en quelques années décéder successivement, ma mère, puis René BOUVIER. Or par le biais des échanges de proximité, entre temps, l'exploitation du terrain avait été transmise à René GOY sans accord écrit ni information à notre rencontre. Pour ma part le décès de René BOUVIER rompait de fait leur accord tacite puisque non validé par le propriétaire. J'ai donc rencontré M René GOY, mais il s'est refusé à toute discussion, jusqu'il y a quelques mois, peu avant son décès, où il m'a dit qu'il ne s'opposerait plus à ce que je construisse... Enfin, la pièce du Temporey telle que je l'ai connue depuis mon enfance, avait la partie haute boisée avec un chemin visible sur les plans. Je n'ai, ni été informé de la disparition de la route, ni été indemnisé du déboisement. Aujourd'hui, René GOY étant décédé, ceci me libère de toute tierce exploitation.

Aussi je sollicite de votre bienveillance de reconsidérer ma demande de Certificat d'Urbanisme aux fins de faire en sorte que ma fille et mes petits-enfants ne perdent pas le chemin de Bogève.

**FOREL Jean-Baptiste :**  
**8 Allée de la Charbonnière 78430 LOUVECIENNES**  
**Tél. : 0660485974**  
**Email : jbforel@free.fr**

**Monsieur le Commissaire Enquêteur**  
**Mairie de Bogève**  
**7 Place de la Mairie**  
**74250 BOGÈVE**

A Louveciennes, le 3 octobre 2019

Par Email : jbforel@free.fr

Objet :

**Révision du Plan Local d'Urbanisme**

**PLU enquête publique sur la Demande de modification de zonage sur la parcelle cadastrée section B2 N°201.**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique de modification de zonage, je vous adresse par la présente, une requête concernant la parcelle cadastrée section B2 N° 201 au lieu-dit LE TEMPOREY.

Je me suis établi à Paris en 1965. Lors de la négociation de cession à la commune de Bogève de la source sise sur notre terrain avec Monsieur le Maire Raymond BOUVIER, ma mère qui souhaitait me donner la possibilité par la suite d'avoir un pied à terre avec ma famille à Bogève a demandé l'appui de M le Maire et m'a cédé une parcelle de 1434m<sup>2</sup> le 10 avril 1970 par acte notarié près Me René THORELLE, les autres parcelles m'étant réservées par testament, ce qui fut fait. Puis ma mère obtint auprès du Ministère de l'Équipement et du Logement par le biais de Me René THORELLE sous couvert de M le Maire de BOGEVE un certificat d'urbanisme référencé : RA/SL/AF/OPI/1.

Un contrat de location précaire fut établi entre ma mère et Monsieur René BOUVIER, mentionnant qu'il ne pouvait s'opposer à ma possibilité d'y construire.

Les faits ont vu en quelques années décéder successivement, ma mère, puis René BOUVIER.

Or par le biais des échanges de proximité, entre temps, l'exploitation du terrain avait été transmise à René GOY sans accord écrit ni information à notre encontre. Pour ma part le décès de René BOUVIER rompait de fait leur accord tacite puisque non validé par le propriétaire. J'ai donc rencontré M René GOY, mais il s'est refusé à toute discussion, jusqu'il y a quelques mois, peu avant son décès, où il m'a dit qu'il ne s'opposerait plus à ce que je construise...

Enfin, la pièce du Temporay telle que je l'ai connue depuis mon enfance, avait la partie haute boisée avec un chemin visible sur les plans. Je n'ai, ni été informé de la disparition de la route, ni été indemnisé du déboisement.

Aujourd'hui, René GOY étant décédé, ceci me libère de toute tierce exploitation.

Aussi je sollicite de votre bienveillance de reconsidérer ma demande de Certificat d'Urbanisme aux fins de faire en sorte que ma fille et mes petits-enfants ne perdent pas le chemin de Bogève.